



Ville de Fresnes Département des Services à la Population Direction des Solidarités Service Habitat-Logement

Rédacteur : Timothée MARIAU

Compte-rendu de la balade urbaine du 4 juin 2024 Secteur Groux/Charcot/Fosse aux Loups/Stalingrad

1. Objectif de la balade urbaine

Cette balade urbaine s'inscrit dans la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) portée par la ville de Fresnes depuis le mois de mars 2024.

Cette initiative partenariale vise à améliorer la qualité du cadre de vie des Fresnois.es dans plusieurs quartiers de la commune en renforçant les échanges entre les différents acteurs y intervenant (services communaux, bailleurs sociaux, gestionnaires de copropriétés, établissement public territorial, etc.).

Les balades urbaines menées sur ces périmètres permettent la réalisation d'un diagnostic partagé entre habitants, bailleurs sociaux, élus et services de la commune. Les participants peuvent ainsi identifier les éléments positifs (espaces verts, aires de jeux, etc.) mais aussi les points d'amélioration (mobiliers urbains dégradés, stationnements sauvages, dépôts sauvages, etc.) au sein des quartiers concernés.

Ce travail permettra de favoriser une meilleure coordination et une plus grande réactivité des acteurs concernés à la suite des signalements reçus. La finalité de ces travaux est la construction d'un plan d'actions permettant de prévenir les difficultés rencontrées (actions de sensibilisation et de prévention, mise en place d'interventions conjointes, etc.), de résoudre les désordres et d'améliorer le cadre de vie dans chacun des quartiers de la commune.

2. Compte-rendu synthétique

a. Les signalements

Cette balade urbaine a permis la réalisation de 57 signalements dont :

- 53 étaient liés à une problématique nécessitant une intervention (à court ou moyen terme) de la ville, d'un bailleur ou de partenaires institutionnels.
- 4 étaient liés à des aspects positifs du quartier :
 - o il a notamment été souligné que :
 - la table de ping-pong et les jeux présents au sein de la résidence des Groux constituent un lieu de vie pour les enfants de la résidence et du quartier,
 - le « city-stade » du stade de la Paix représente une centralité sportive pour les jeunes fresnois vivant au nord de la ville,
 - l'aire de jeux située à proximité du stade de la Paix permet d'offrir un espace récréatif facilement accessible pour les enfants du secteur,
 - l'espace de jeux situé au sein de la résidence de la Fosse aux Loups est très utilisé par les familles.

b. <u>Les thématiques évoquées</u>

Les problématiques identifiées par les participants lors de cette balade portaient sur les thématiques suivantes :

- Propreté/Dépôts sauvages/Jets par les fenêtres : 8
- Mobilier Urbain (bancs, potelets, etc.): 8
- Voirie (routes, trottoirs, etc.): 8
- Stationnement sauvage/abusif/épave : 6
- Espaces verts: 7
- Patrimoine bâti (immeubles d'habitat collectif, maisons): 4
- Circulation/Mobilités: 4
- Sécurité/Nuisances/Squats/Tranquillité publique : 3
- Eclairage public: 2
- Nuisibles (pigeons, rats, etc.): 2
- Aire de jeux : 1

c. Les acteurs concernés

Il est important de rappeler que l'ensemble des espaces communs (routes, trottoirs, parkings, espaces verts, aire de jeux, etc.) composant un quartier ne sont pas tous publics (commune, établissement public territorial, département, etc.) et peuvent être entretenus par différents acteurs privés (bailleurs sociaux, copropriétés, etc.).

Parmi les 52 signalements recensés :

- 29 concernent des espaces gérés par la commune de Fresnes, l'établissement public territorial Grand Orly Seine-Bièvre ou le département du Val-de-Marne,
- 12 concernent des espaces gérés par le bailleur social Immobilière 3F,
- 8 concernent des espaces gérés par le bailleur social Valophis Habitat,
- 4 concernent des espaces gérés par des propriétaires privés.

3. Perspectives et conclusions

L'ensemble des signalements réalisés a fait l'objet d'une transmission aux gestionnaires compétents afin de permettre une intervention à court terme pour les signalements plus simples (véhicules en situation de stationnement abusif ou épaves, dépôts sauvages de déchets, entretien des espaces verts, etc.).

Les signalements les plus complexes nécessitant des investissements plus lourds (création d'espaces récréatifs, aménagement de la voirie, création d'espaces verts, etc.) ou la mise en place d'actions préventives (sensibilisation concernant les dépôts sauvages, mise en place d'opération de capture des nuisibles, etc.) seront intégrés dans le plan d'actions. Ce dernier sera adopté par le Conseil Municipal et les partenaires de la démarche pour une durée minimale de trois ans et viendra fixer les engagements réciproques des signataires.

Une élaboration concertée des actions sera concrétisée par des ateliers de travail qui se tiendront à partir de septembre 2024 et rassembleront les habitants, la commune et les différents acteurs intervenant sur les quartiers concernés. L'objectif est de répondre à la fois aux besoins des habitants et aux capacités des différents gestionnaires afin d'améliorer le cadre de vie des Fresnois.es.